

Proposition d'une organisation pour la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat Sources en action 2017-2022

Interrogation liminaire

Le contrat Sources en action en cours a été validé par l'Agence de l'eau en juin 2017 pour une durée de 5 ans. Un éclaircissement est à obtenir auprès de l'Agence de l'eau pour répondre aux interrogations suivantes :

- D'un point de vue administratif, sera-t-il possible de déposer des demandes de subventions pour l'animation et la mise en œuvre d'actions inscrites au contrat au cours du premier semestre 2022 ?
- Doit-on prévoir un avenant pour attester qu'une phase de transition permettra de réaliser le bilan évaluatif du contrat en cours et prévoir une reprogrammation ?
- Quid de l'évolution de l'état des lieux DCE des masses d'eau et de la mesure de l'effort financier final sur les masses d'eau prioritaires ? (répartition 80/20%). Cet élément a été très crispant en 2016/2017.

A ce jour, l'hypothèse de départ prend en compte une fin du contrat en cours au 31 décembre 2021 et la réalisation d'un avenant pour l'année 2022 ou pour deux années (2022 et 2023). Les objectifs de cet avenant sont d'assurer les subventions pour l'animation, de finaliser la mise en œuvre de la programmation 2017-2022 et d'écrire une nouvelle programmation.

Eléments constitutifs du bilan évaluatif :

- évolution de l'état des masses d'eau et bilan des suivis réalisés dans le cadre de Sources en action 2017-2022
- bilan technique et financier
- enquête de « satisfaction »
- analyse et synthèse des données recueillies

Le bilan du contrat Sources en action 2011-2015 a été pensé pour être reproductible et pour servir de base à l'évaluation de la deuxième programmation Sources en action. Aussi l'analyse de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques pourra compléter l'atlas bilan réalisé lors du premier contrat en suivant le format de ce dernier, après validation de cette méthodologie par le COPIL.

Le bilan et l'analyse des suivis réalisés dans le cadre du présent contrat seront réalisés en sollicitant la contribution des maîtres d'ouvrages dont les programmations incluent des actions de suivis (MEP 19, PNR Millevaches, GMHL, LPO, CEN Nouvelle Aquitaine).

L'outil OSCTMA mis en œuvre depuis le second contrat sera utilisé pour réaliser efficacement un bilan par masse d'eau de l'évolution de l'état des masses d'eau et de la programmation 2017-2022. Une comparaison par masse d'eau entre actions prévisionnelles et actions réalisées pourra être

menée à l'aide de l'outil. L'Atlas « Bilan, diagnostic et programmation 2017 » sera complété par les réalisations.

L'enquête de « satisfaction » aura pour but d'analyser la mise en œuvre, l'animation territoriale et la gouvernance du contrat, de questionner la pertinence de la stratégie par rapport aux enjeux identifiés afin de trouver les voix de progrès. Les différents types d'acteurs impliqués dans le contrat seront sondés : partenaires techniques et financiers, maîtres d'ouvrage (techniciens et élus), bénéficiaires, etc.

NB : La programmation 2017-2022 n'inclut aucune prestation relative à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat. Il avait été identifié la capacité de réaliser le bilan évaluatif en interne entre les coordonnateurs avec l'appui des maîtres d'ouvrage. Afin de répondre de la neutralité de l'analyse, il sera éventuellement envisagé une externalisation qui pourrait s'inscrire dans l'avenant.

Livrables

Les livrables seront de plusieurs formats et destinés à des publics divers :

- atlas bilan : présentation globale et par masse d'eau de l'évolution de l'état des masses d'eau et de la qualité des milieux aquatiques, comparaison entre actions prévisionnelles et actions réalisées, analyse des résultats
- base de données d'OSCTMA (cartographies, indicateurs, etc.) reprenant les réalisations des 25 maîtres d'ouvrage par phase servant pour réaliser l'atlas bilan : elle permettra à chaque maître d'ouvrage d'extraire sa programmation et ses réalisations (par masse d'eau, thème, action, etc.). Une notice sera fournie par les coordonnateurs afin de faciliter l'extraction du bilan et de définir une trame type pour tous les maîtres d'ouvrage.
- plaquette type « recueil des réalisations 2017-2022 » pour une communication institutionnelle et auprès d'un public large (partenaires techniques et financiers, maîtres d'ouvrage, opérateurs GEMAPI, etc.). L'analyse des résultats et des suivis sera présentée sous un angle pédagogique et vulgarisé. Des plaquettes présentant les bilans évaluatifs d'autres contrats territoriaux pourront être examinées pour faire évoluer le document de communication, notamment celle réalisée pour le bilan du contrat Vienne médiane.

Planning

Mai 2020 : Echanges entre coordonnateurs sur l'organisation du bilan évaluatif

Juin 2020 : Comité des financeurs pour répondre à l'interrogation sur la phase de transition et échanger sur l'organisation du bilan évaluatif

Été 2020 : Echanges bilatéraux entre les coordonnateurs et les maîtres d'ouvrage sur l'échéancier de fin de contrat et la préparation d'une nouvelle programmation.

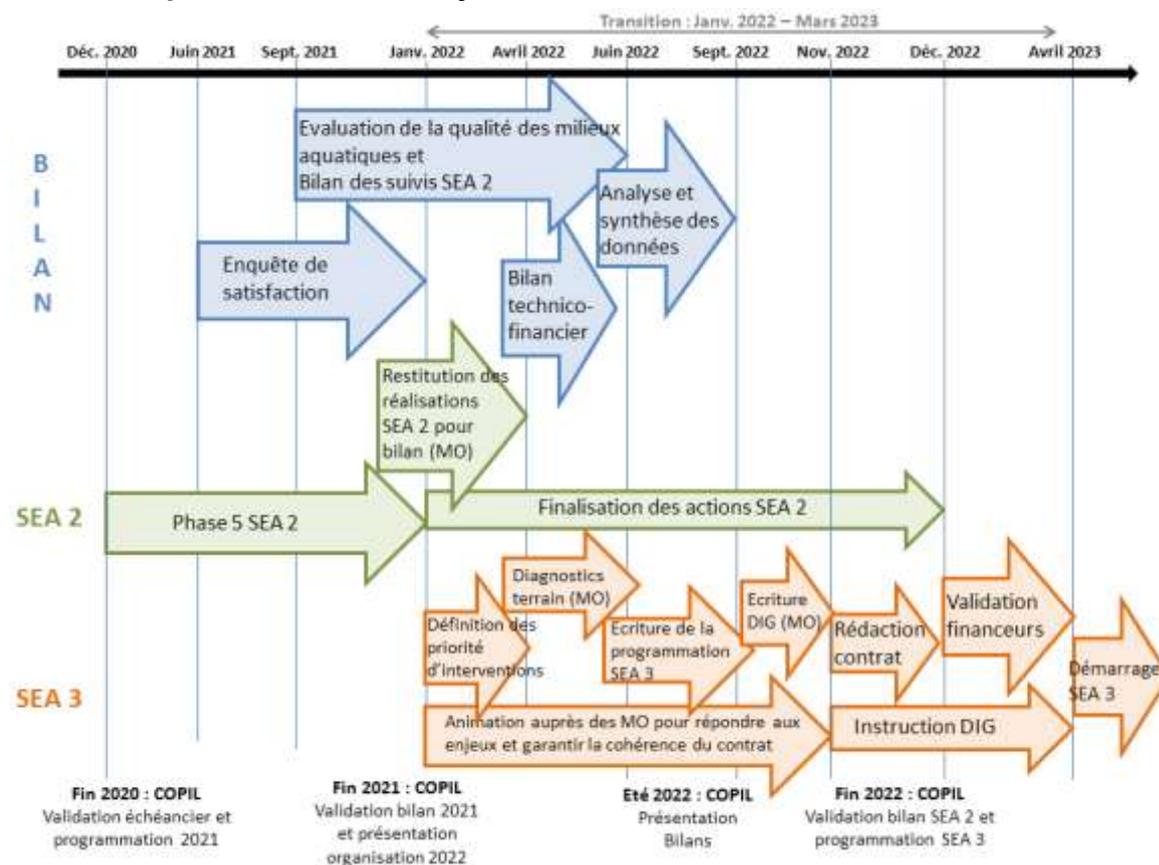
Octobre 2020 : Echanges en COTECH sur l'organisation du bilan évaluatif et la préparation d'un nouveau contrat.

La phase de finalisation des actions du programme 2017-2022 sera déterminante. Il est attendu que les actions de Sources en action 2017-2022 soient réalisées et se terminent durant l'année 2022 et que les maîtres d'ouvrage soient en capacité de préparer une nouvelle programmation (réalisations des diagnostics, écriture de programmation, préparation de DIG, etc.).

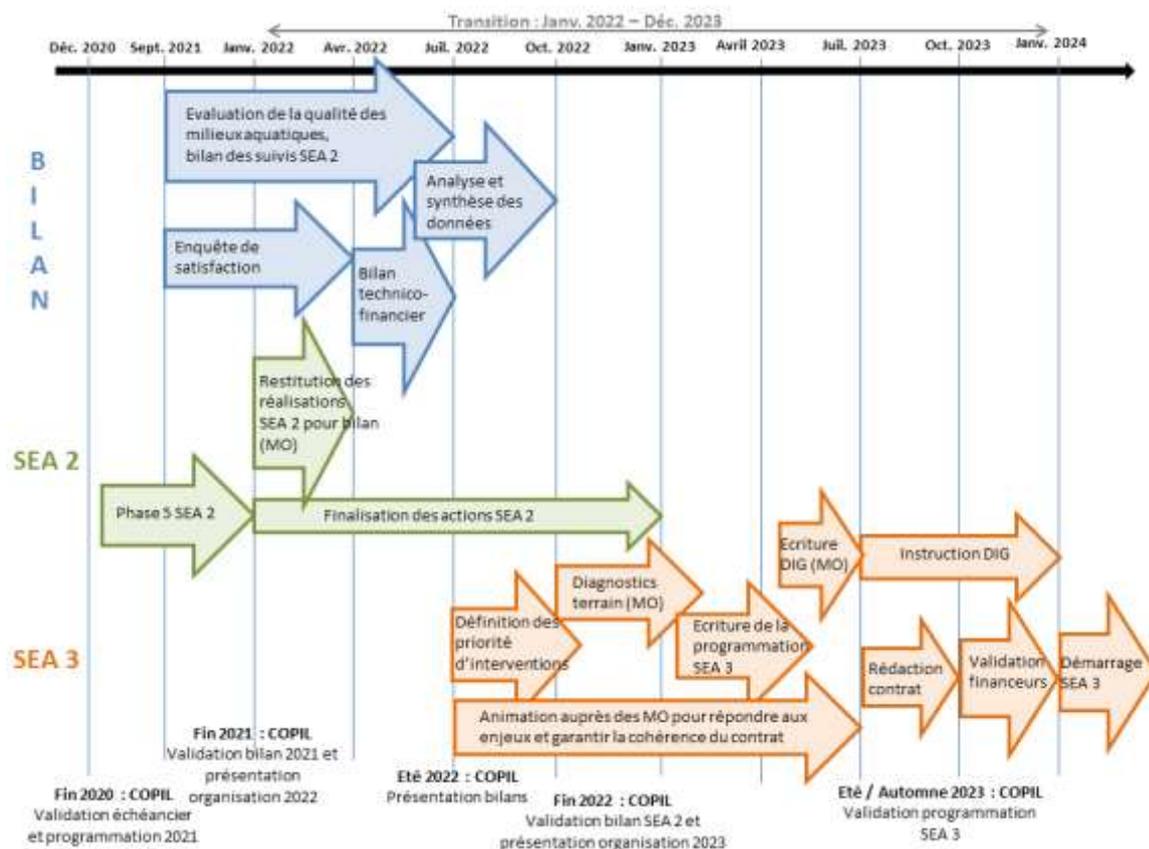
Fin 2020 : Présentation et validation en COPIL de l'organisation du bilan évaluatif et de la préparation d'un nouveau contrat.

Deux échéanciers pour la période 2021-2023 et un tableau comparatif sont proposés ci-après.

Scénario 1 : phase de transition de janvier 2022 à mars 2023



Scénario 2 : phase de transition de janvier 2022 à décembre 2023



	Avantages	Inconvénients
Scénario 1	<ul style="list-style-type: none"> • Laps de temps faible (15 mois) entre deux contrats • Démarrage du troisième contrat Sources en action en phase avec le futur SDAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de bilan et phase de reprogrammation se chevauchent dans le temps • Demande une organisation rigoureuse des maîtres d'ouvrage pour finaliser les actions du contrat 2017-2022, réaliser le bilan et la reprogrammation sur la même année
Scénario 2	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements du bilan de Sources en action 2017-2022 seront validés avant l'écriture de la nouvelle programmation • Permet de tenir compte du décalage accumulé depuis le début du contrat • Répartit la charge de travail sur 2 années 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement de l'animation sera-t-il maintenu ? • Démobilisation des maîtres d'ouvrage entre les deux contrats ?